

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi 14 avril 2026 à 19 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Josée Bussièrès ainsi que messieurs les conseillers Yanick Allard et Martin Langevin sous la présidence de monsieur le maire, Michel Deraspe.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**SONT ABSENTS :**

Madame la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur le conseiller Jean Précourt.

Absence motivée de M. Jean Précourt, document médical déposé.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 5**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2026-04-102**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026 ;
03. Adoption des comptes payés et à payer ;

Période de questions

**LÉGISLATION**

---

04. Avis de motion et la présentation du premier projet de règlement– règlement N° 272-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

05. Crédit des frais d'intérêts à Gestion Guillaume Rouillard inc. et ce suite à une erreur administrative en raison de l'envoi d'un compte à une mauvaise adresse ;
06. Renouvellement de l'adhésion au logiciel Munys – Tableau de bord en gestion municipale ;
07. Autorisation d'achat et d'installation d'un système de sécurité pour le bureau municipal, le garage municipal et la station de pompage ;
08. Paiement à Therrien Couture Jolicoeur SENC pour le dossier de congédiement d'une employée et du programme de revitalisation ;
09. Changement d'affectation pour une employée- Ouverture de poste à l'interne- Agente aux communications et au greffe ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

10. Autorisation de paiement à les services EXP inc. pour le glissement de terrain du rang de l'île de l'année 2016 ;

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

11. Octroi de contrat pour offre de service d'Arboriculture de Beauce inc. pour les travaux d'élagage d'arbres près du trépied des cloches de l'église St-Thomas ;

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

12. Offre de service de Techni-Consultant inc. – Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau) ;
13. Autorisation de paiement à CDTEC Calibration inc. - Étalonnage du détecteur de gaz portatif ;

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

14. Acceptation des obligations municipales et engagement financier – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) ;
15. Approbation du 1<sup>er</sup> budget révisé de l'OMH pour l'année financière 2026 ;
16. Proclamation de la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » ;

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

17. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 273-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 pour permettre l'habitation bifamiliale, trifamiliale isolée et le multilogement dans la zone H-22 ;
18. Autorisation d'achat de jardinières chez les maraîchers de la municipalité ;

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

19. Demande d'aide financière pour le PAFIRSPA (programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air) ;
20. Autorisation à madame Lyne Boisvert, directrice générale, de signer le protocole d'entente avec Les Productions du Lac Saint-Pierre Inc. pour le festival western de Notre-Dame-de-Pierreville ;
21. Autorisation d'achat chez Sports-Inter Plus pour des filets, de buts portatifs et de peinture de lignage pour le soccer 2026 ;
22. Autorisation de paiement au groupe Les Rats d'Swompe pour le spectacle principal de la fête nationale 2026 ;

- 
23. Affaires nouvelles
  24. Documents déposés
  25. Rapport des rencontres des élus durant le mois  
Période de questions
  26. Levée de l'assemblée

## **02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 10 mars 2026*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2026-04-103**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 10 mars 2026* tel que présenté.

## **03. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2026-04-104**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

## Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Avril

ANNÉE  
2026

### Liste des comptes

#### Déboursés directs (Dépenses 2025)

1	Direct	Techni Consultant Inc. - Démarche découlant de l'attestation assainissement municipal	862,31 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>862,31 \$</b>

#### Déboursés directs

1	10600	Association du Hockey Mineur des villages - Aide financière 2026 R-2026-03-84	100,00 \$
2	10601	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - Remboursement transport sortie du 02-03-2026 relâche scolaire R-2026-03-94	488,65 \$
3	10602	Les Productions du Lac Saint-Pierre - Aide financière festival Western à ND R-2026-03-82	3 000,00 \$
4	10603	Spec-Tech Inc. - Acompte sur feu d'artifice de la fête nationale	1 524,13 \$
5	10604	Barbeau Noah - Entretien de la patinoire à ND	1 133,00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>6 245,78 \$</b>

#### Kilométrage, dépenses payés avec salaire

1		Tougas Isabelle - Déplacements mars 2026	10,08 \$
2		Roy François - Déplacements mars 2026	80,64 \$
3		Vaudreuil Sabrina - Déplacements mars 2026	4,31 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>95,03 \$</b>

#### Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de février 2026	1 368,47 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 12 février 2026	9 383,83 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mars 2026	11 140,60 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - 1/3 versement quote-part 2026	74 732,05 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mars 2026	4 440,18 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mars 2026	3 805,56 \$
7		Société assurance automobile Qc. - Immatriculations annuelles	1 725,39 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois de mars 2026	150,63 \$
9		Telus Mobilité - Panneau numérique, cellulaires dg, bureau, voirie	256,73 \$
10		Visa Desjardins - Décorations Noël, Microsoft, ADMQ cotisation annuelle, Cogéco, Itunes	1 718,33 \$
11		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>108 762,01 \$</b>

#### Fournisseurs 2026

1	10605	Boisvert Lyne - Déplacements: Divers endroit Pierreville, Laferté, Canac , Rona Dionne, Infoplus	125,28 \$
2	10605	<b>Suite:</b> MRC Nicolet-Yamaska M. Doucet.	- \$
3	10605	Boisvert Lyne - Dépenses: Fil d'extension, pompe à eau, divers outillages.	1 873,64 \$
4	Direct	Buropro - Diverses papeteries, photocopies noires 2089, couleurs 4212	355,48 \$
5	Direct	Dépanneur Pierreville - Essences camion	814,01 \$
6	Direct	Entreprises M&G Gamelin Inc. - Diesel tracteur	84,29 \$
7	10606	Fonds d'information du territoire - Avis de mutation mars 2026	72,00 \$
8	10607	Garage Pierre Dufresne - Vidange d'huile Camion Sierra	232,91 \$
9	Direct	Jocelyne Dubois - Publicité terrain à vendre (Courrier-Sud), Pierrepont mars-avril 2026	2 250,00 \$

10	Direct	Groupe Info Plus - Clés USB	144,87 \$
11	Direct	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	538,08 \$
12	Direct	Eurofins Environex - Tests eaux usées	480,03 \$
13	10608	Laramée Véronique - Subvention Ski (Louis-Félix Langevin)	106,25 \$
14	10609	Normand Bardier - Excavation réparation tige à l'eau au 12 rang Saint-Louis	258,69 \$
15	Direct	Patrick Morin - Filtre à air 20x20x1 , rivets, rondelles, asphalte froide	107,14 \$
16	10610	Protection incendie CFS ltée. - Recharges d'extincteurs	545,18 \$
17	Direct	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau mars 2026	21 133,90 \$
18	Direct	RGMR Bas Saint-François - 3/12 versement quote-part 2026	21 691,26 \$
19	Direct	Régie d'incendie Pierreville St-François-François-Du-Lac - Diverses interventions	6 970,76 \$
20	Direct	Réseau biblio - Reliure de livre	39,08 \$
21	Direct	Messer - Location bouteille d'acétylène, oxygène	406,44 \$
22	Direct	ADN Communication - Alertes municipales mars 2026	64,20 \$
23	10611	Yvon Gamelin - 3/4 versement du déneigement des trottoirs et du site des neiges usées	3 626,58 \$
24	10612	Rouillard Guillaume - Subvention Ski (Romy Rouillard)	227,50 \$
25	Direct	Tetra Tech QI Inc. - Stabilisation des berges rang De L'Ile	42 019,35 \$
26	Direct	ÉcoMP - 1/4 versement service d'écocentre	7 761,96 \$
27	Direct	Vaudreuil Sabrina - Diverses dépenses pour bingo chocolaté	340,67 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>112 269,55 \$</b>
<b>Total des factures du mois</b>			<b>228 234,68 \$</b>

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2026.

**Isabelle Tougas**  
Secrétaire/commis-comptable

## PÉRIODE DE QUESTION

## LÉGISLATION

### 04. AVIS DE MOTION ET LA PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT N° 272-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La conseillère Nathalie Traversy donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement N° 272-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énonçant les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le projet de Règlement N° 272-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est présenté et une copie est déposée et jointe en annexe au présent avis.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **05. CRÉDIT DES FRAIS D'INTÉRÊTS À GESTION GUILLAUME ROUILLARD INC. ET CE SUITE À UNE ERREUR ADMINISTRATIVE EN RAISON DE L'ENVOI D'UN COMPTE À UNE MAUVAISE ADRESSE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de *Metro Gestion Immobilière* pour annuler la facture d'intérêt au montant de ± 3 841,14 \$ en date du 24 mars 2026 de *Gestion Guillaume Rouillard Inc.* puisque c'est Métro Gestion Immobilière qui paie la facture des droits de mutation et les frais afférents relativement au bail à long terme d'une durée de 45 ans qui a été signé avec Gestion Guillaume Rouillard Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> novembre 2022, ces derniers ont signés un bail à long terme d'une durée de 45 ans et qu'ils ont été dans l'obligation de payer un droit de mutation de 50 853,00 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente protège la pérennité des services de proximité essentiels auprès de la population de Pierreville ;

**2026-04-105**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le crédit de la facture d'intérêt à *Gestion Guillaume Rouillard Inc.* au montant de ± 3 841,14 \$ en date du 24 mars 2026 et ce en raison d'une erreur administrative en raison de l'envoi d'un compte à une mauvaise adresse;

QUE la somme de 3 841,14 \$ peut différer et ce à la hausse au moment d'effectuer le crédit puisque des intérêts journaliers se génèrent automatiquement.

### **06. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU LOGICIEL MUNYS – TABLEAU DE BORD EN GESTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Munys est offert aux municipalités afin de faciliter la tâche des directeurs municipaux concernant les obligations légales et réglementaires à effectuer au cours de l'année, tel que : avis public, gestion contractuelle, affichage de documents, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat initial du logiciel était de ± 405 \$ la première année et par la suite annuellement ± 325 \$ pour les années subséquentes soit pour la mise à jour du logiciel ;

**2026-04-106**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ± 325 \$ pour le renouvellement de notre adhésion au logiciel Munys pour l'année 2026.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414*

**07. AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ POUR LE BUREAU MUNICIPAL, LE GARAGE MUNICIPAL ET LA STATION DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre aux normes le système de sécurité du bureau municipal, du garage municipal et de la station de pompage ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Yvon Roy (1986) inc. propose une installation d'un système d'alarme intrusion amélioré et compatible avec les nouvelles technologies ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat proposé est le suivant ;

Intrusion Bureau & Biblio :	+ - 2 296,05 \$ taxes incluses
Panneau incendie :	+ - 1 218,74 \$ taxes incluses
Caméra IP :	+ - 402,41 \$ taxes incluses  Installation et la programmation qui sont exclues du montant. Ces items sont facturés au taux de 102 \$/heure
Intrusion Feu - Garage municipal :	+ - 2 121,29 \$ taxes incluses
Intrusion Feu - Station de Pompage :	+ - 1 862,60 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE des frais annuels de 183,96 \$ taxes incluses s'ajoutent pour chacun des items suivants soit pour l'intrusion au Bureau municipal & Bibliothèque, pour l'intrusion au garage municipal et pour l'intrusion à la station de pompage ;

2026-04-107

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ± 7 901,09 \$ taxes incluses pour l'installation d'un système d'alarme intrusion amélioré et compatible avec les nouvelles technologies ainsi que diverses options ;

QUE des frais d'installations et de programmation sont exclus des montants soumissionnés. Ces items seront facturés au taux horaire de 102 \$/heure ;

QUE des frais annuels au montant de 183,96 \$ taxes incluses, s'ajoutent pour chacun des bâtiments qui sont reliés à la Centrale d'alarme soit l'Hôtel de ville & Biblio, le garage municipal et la station de pompage.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Projet Divers- Système de sécurité » 03 310 00 006*

**08. PAIEMENT THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENC POUR LE DOSSIER DE CONGÉDIEMENT D'UNE EMPLOYÉE ET DU PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 17 mars 2026 la facture des tarifs d'honoraires de ses procureurs, soit *Therrien Couture Jolicoeur SENC.*, pour la période terminant le 15 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de revitalisation, la Municipalité a eu recours aux services de ses procureurs, et ce, au coût de ±1 044,55 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à ses procureurs de répondre à des questions techniques pour le dossier de congédiement d'une employée, ce qui lui a coûté environ ± 590,40 \$ taxes comprises ;

2026-04-108

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme *Therrien Couture Jolicoeur SENC* dans les dossiers ci-haut mentionné, d'un montant de ± 1 634.94 \$, taxes comprises.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412*

### **09. CHANGEMENT D'AFFECTATION POUR UNE EMPLOYÉE - OUVERTURE DE POSTE À L'INTERNE - AGENTE EN COMMUNICATION ET AU GREFFE**

CONSIDÉRANT QUE suite au départ d'une employée à la réception, le 31 mars 2026, une réorganisation administrative au sein de la municipalité est essentielle ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a rencontré son équipe administrative afin de discuter des travaux à réaliser et à profiter de l'occasion pour sonder son équipe ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sabrina Vaudreuil a manifesté de l'intérêt pour occuper un nouveau poste comme agente aux communications et aux greffes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont accepté que le poste d'agente aux communications et au greffe soit affiché à l'interne avant de se diriger à l'externe ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sabrina Vaudreuil sera en période d'essai pour ce nouveau poste ;

2026-04-109

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter que Madame Sabrina Vaudreuil occupe le poste d'agente aux communications et au greffe, puisqu'elle a une bonne connaissance de la Municipalité de Pierreville car elle occupe un poste d'agente aux loisirs et au développement de la vie communautaire depuis mai 2024 ;

QUE Mme Vaudreuil a elle-même exprimé son intérêt pour le poste mentionné ;

QU'UNE période de probation de 1 an pour ce poste est nécessaire et ce afin de s'assurer que la compréhension et la nature du poste soit bien saisie ;

QUE Mme Vaudreuil conserve ses acquis relativement à son fonds de pension et son ancienneté à la Municipalité de Pierreville ;

QUE madame Sabrina Vaudreuil cesse d'occuper le poste d'agente aux loisirs et au développement de la vie communautaire pour la municipalité de Pierreville lorsque cette résolution sera adoptée ;

QUE madame Vaudreuil devra apporter un soutien aux loisirs et ce pour les dossiers qui sont déjà en cours de réalisation.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire administration » 02 130 00 141 « Salaire Agente Loisirs & vie communautaire » 02 701 93 141*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

### **10. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC. POUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DU RANG DE L'ÎLE DE L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution N° 2025-06-185 nous avons mandaté les services EXP inc. pour répondre à diverses questions du ministère de la Sécurité civile relativement au glissement de terrain de 2016 sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2026, les services EXP inc. ont répondu aux demandes d'information du ministère de la Sécurité civile concernant le dossier de reddition des comptes ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons acquittés la facture N° 949127 daté du 23 mars 2026 au montant de ± 448,40 \$ taxes comprises pour les honoraires professionnels au 13 mars 2026 et qu'elle se détaille comme suit ;

#### **Honoraires**

➤ *Heures de l'ingénieur principal, 2 heures à 195 \$/heures pour un total de 390,00 \$ avant taxes.*

**2026-04-110**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la Firme Exp pour la facture N° 949127 au montant de ± 448,40 \$ taxes comprises pour répondre aux diverses questions techniques du Ministère de la Sécurité Civile concernant le dossier de la Reddition de comptes du glissement de terrain du rang de l'Île de l'année 2016.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'Île » 03 310 00 004*

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

### **11. OCTROI DE CONTRAT POUR OFFRE DE SERVICE D'ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. POUR LES TRAVAUX D'ÉLAGAGE D'ARBRES PRÈS DU TRÉPIED DES CLOCHES DE L'ÉGLISE ST-THOMAS**

CONSIDÉRANT QUE le 6 février 2026 nous avons signé une entente avec les propriétaires du centre funéraire Yves Houle & Frères Inc pour l'entretien des arbres près du trépied des cloches de l'Église St-Thomas;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, il est convenu que la municipalité de Pierreville paierait les coûts de l'élagage de ces arbres, puisque celle-ci a comme projet futur d'installée des lumières LED dans le trépied des cloches et que l'émondage permettra un meilleur accès au trépied ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la soumission n° 11762 en date du 23 mars 2026 au montant de ± 2 069,55 \$ taxes incluses pour procéder aux travaux d'élagage d'arbres près du trépied des cloches de l'église ;

2026-04-111

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service n° 11762 au montant de ± 2 069,55 \$ et d'octroyer le contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour l'élagage des arbres près du trépied des cloches qui est situés sur le terrain du centre funéraire Yves Houle et Frères Inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Entretien et réparation » 02 702 91 520*

## HYGIÈNE DU MILIEU

### **12. OFFRE DE SERVICE DE TECHNI-CONSULTANT INC. – PLAN MUNICIPAL DE GESTION DES ACTIFS (PGA-EAU)**

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant inc. nous soumet une offre de service pour l'étape de l'Élaboration dans le cadre de la réalisation du plan de gestion des actifs en eaux (PGA-Eau) admissible au Programme de transfert de l'infrastructure de l'eau et des collectivités du Québec (TECQ) 2024-2028 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service n° 01026 en date du 25 mars 2026 au coût de ± 19 143,33 \$ taxes incluses se détaille comme suit :

➤ **Plan de gestion des actifs en eau (démarche)**

- Montant ; 0,00 \$

*Cette étape a déjà été réalisée avec l'offre de service #00707 du 30 octobre 2024*

➤ **Plan de gestion des actifs en eau (élaboration)**

- Montant : 9 950,00 \$ taxes en sus

➤ **Politique en gestion des actifs**

- Montant : 750,00 \$ taxes en sus

➤ **Plan de gestion des actifs en eau (suivi jusqu'au 31 décembre 2028)**

- Montant : 5 000,00 \$ taxes en sus

➤ **Rencontre personnalisée au besoin**

- Montant : 950,00 \$ taxes en sus

2026-04-112

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service n° 01026 au coût total de ± 19 143,33 \$ taxes incluses de Techni-Consultant inc. pour le plan de gestion des actifs (PGA-Eau).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Service Génie » 02 413 00 411*

### **13. AUTORISATION DE PAIEMENT À CDTEC CALIBRATION INC. - ÉTALONNAGE DU DÉTECTEUR DE GAZ PORTATIF**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François se partagent un détecteur de gaz portatif, les frais d'entretien ainsi que les frais de réparation pour ce dernier sont donc assumés, à parts égales, par la Municipalité et la RIAEP du Bas-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'effectuer l'étalonnage du détecteur de gaz portatif pour espace clos tous les ans afin de garantir son efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 9121 de ± 143,72 \$ taxes comprises, émise le 26 janvier 2026 par l'entreprise *CDTEC Calibration inc.* pour l'étalonnage et la certification sur place du détecteur portatif ainsi que le remplacement du capteur d'oxygène ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-04-113

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 9121 de ± 143,72 \$ taxes comprises à l'entreprise *CDTEC Calibration inc.* pour l'étalonnage du détecteur de gaz portatif ;

QUE la somme de ± 71,86 \$ taxes comprises sera par la suite facturée et payable par la RIAEP du Bas-Saint-François.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien équipement TEU Pville » 02 414 10 526*

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **14. ACCEPTATION DES OBLIGATIONS MUNICIPALES ET ENGAGEMENT FINANCIER – PROGRAMME DE RÉNOVATION DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE (PRHLM)**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place, en mai 2023, le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec, particulièrement dans les régions rurales ou dévitalisées, ont exprimé des difficultés à assumer immédiatement la contribution municipale équivalant à 10 % du coût des travaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du programme PRHLM, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du MAMH avant la signature des contrats de réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à faciliter la réalisation des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à la modernisation du parc de logements à loyer modique ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska souhaite conclure une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme PRHLM ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble immobilier visé par cette convention est l'E.I. 1360 situé sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population ;

2026-04-114

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville confirme son appui à la démarche de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska visant la conclusion d'une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) ;

QUE la Municipalité de Pierreville accepte les obligations municipales prévues à la convention d'aide financière PRHLM, lesquelles comprennent notamment ;

1. Reconnaître et maintenir l'usage des immeubles concernés à des fins de logements sociaux ;
2. Collaborer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska dans la mise en œuvre du programme ;
3. Soutenir le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux sur son territoire ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à assumer une contribution financière municipale équivalant à 10 % des coûts admissibles des travaux, conformément aux conditions du programme PRHLM ;

QUE la Municipalité de Pierreville pourra, si nécessaire, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer cette contribution municipale, conformément aux dispositions prévues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et sous réserve des approbations requises;

QUE cet engagement financier vise l'ensemble immobilier 1360 situé sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.

#### **15. APPROBATION DU 1<sup>er</sup> BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé, un premier budget révisé 2026 de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget 2026 passe de 1 587 083 \$ à 1 606 177 \$ ;

2026-04-115

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le premier budget révisé de 2026 pour 1 606 177 \$ de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska tel que proposée ;

QUE la hausse de la quote-part de la Municipalité de Pierreville représente une augmentation de 653 \$ suite au premier budget révisé 2026.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

## **16. PROCLAMATION DE LA «JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE»**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

2026-04-116

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **17. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 273-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 160-2017 POUR PERMETTRE L'HABITATION BIFAMILIALE, TRIFAMILIALE ISOLÉE ET LE MULTIOGEMENT DANS LA ZONE H-22**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Nathalie Traversy, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 273-2026 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 160-2017 de façon à permettre, pour la zone H-22 :

2 logements (Groupe Habitation II (H2) a) bifamiliale isolée) ;  
 3 logements (Groupe Habitation II (H2) c) trifamiliale isolée) ;  
 4 à 12 logements (Groupe Habitation III (H3) a) Multifamiliale isolée)

**18. AUTORISATION D'ACHAT DE JARDINIÈRES CHEZ LES MARAÎCHERS DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent, comme par les années passées, embellir l'aménagement paysager de l'hôtel de ville ainsi que les centres des villages de Pierreville et du secteur de Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de favoriser l'économie locale, la Municipalité désire faire l'achat de jardinières auprès des maraîchers suivants :

<b>Maraîcher</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Total (taxes comprises)</b>
<i>Ferme des Ormes</i>	5	85,00 \$	488,64 \$
<i>Ferme Jean-Yves Gamelin</i>	5	85,00 \$	425,00 \$
<i>Les serres Rita Lafond</i>	5	85,00 \$	488,64 \$
<i>Serre Chantal et Diane Janelle</i>	10	75,00 \$	862,31 \$

2026-04-117

EN CONSÉQUENCE,  
 Il est proposé par le conseiller Yanick Allard  
 Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 25 jardinières pour la somme de ± 2 264,59 \$ taxes comprises, soit un supplément de ± 28,73 \$ comparativement à l'année dernière ;

QUE les jardinières seront installées sur les rues Georges et Maurault ainsi que sur la rue Principale du secteur Notre-Dame.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « BND Parcs » 02 701 50 639*

**LOISIRS ET CULTURE**

**19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PAFIRSPA (PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR)**

2026-04-118

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire ériger une patinoire avec un préau dans le secteur Notre-Dame et ce, dans l'objectif d'optimiser ses installations sportives et récréatives ;

EN CONSÉQUENCE,  
 Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
 Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Pierreville autorise la présentation du projet de construction d'une patinoire avec un préau au Ministère de L'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air ;

QUE la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, et à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

Que la Municipalité désigne la directrice générale Madame Lyne Boisvert comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**20. AUTORISATION À MADAME LYNE BOISVERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE, DE LA MUNICIPALITÉ DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES PRODUCTIONS DU LAC SAINT-PIERRE INC. POUR LE FESTIVAL WESTERN DE NOTRE-DAME-DE-PIERREVILLE**

CONSIDÉRANT QUE le festival Western de Notre-Dame-de-Pierreville aura lieu du 3 au 6 septembre 2026 et est organisé par *Les Productions du Lac Saint-Pierre Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité loue à l'événement le terrain gazonné près du chalet des loisirs, le terrain adjacent à l'église, soit à la Fabrique Marguerite D'Youville, ainsi que le terrain où est située l'usine d'épuration des eaux usées dans le secteur Notre-Dame, pour un montant de 500 \$, payable avant la tenue de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cet accord est que les parties s'entendent sur des points tels que l'assurance du festival, la sécurité des lieux et le nettoyage après l'événement.;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lyne Boisvert est habilitée à approuver et à garantir l'application du protocole d'entente.;

**2026-04-119**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale, de signer le protocole d'entente avec *Les Productions du Lac Saint-Pierre Inc.* pour le festival western de Notre-Dame-de-Pierreville qui aura lieu du 3 au 6 septembre 2026.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Festival western » 02 701 97 990*

**21. AUTORISATION D'ACHAT CHEZ SPORTS INTER PLUS POUR DES FILETS, DE BUTS PORTATIFS ET DE PEINTURE DE LIGNAGE POUR LE SOCCER 2026**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville a reçu de nombreuses inscriptions pour la saison de soccer 2026 et que des buts portatifs seront essentiels pour l'organisation des pratiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'acheter de nouveau filet pour les buts de mini-soccer ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous procurer de la peinture en aérosol blanche pour tracer régulièrement les lignes sur les terrains de soccer ;

CONSIDÉRANT QUE la facture de *Sports-Inter Plus* s'élève à ± 1901,25 \$ taxes et livraisons incluses, pour l'achat d'une paire de filet pour buts de mini-soccer 3mm (5' x 8'), pour deux buts de soccer portatifs (8' x 5') et de dix caisses de peinture aérosol blanche ;

**2026-04-120**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin  
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement de la facture au montant de ± 1901,52 \$ taxes incluses à l'entreprise *Sports-Inter Plus*, pour l'achat des produits mentionnés ci-haut.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 990*

## **22. AUTORISATION DE PAIEMENT AU GROUPE LES RATS D'SWOMPE POUR LE SPECTACLE PRINCIPAL DE LA FÊTE NATIONALE 2026**

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin 2026 se tiendra les festivités de la fête nationale de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la fête nationale a sélectionné le groupe principal et que Les Rats d'Swompe présenteront un spectacle de 90 minutes, au parc Lafrenière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer un dépôt de 4802.50 \$, afin de clore l'entente reçu par l'intermédiaire de 49<sup>e</sup> Parallèle, en date du 14 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix convenu est de ± 9 605,00 \$ incluant les taxes TVH 13% ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente mentionne que la municipalité devra fournir un montant forfaitaire de 875\$ pour le remboursement de l'hébergement, soit de 5 chambres d'hôtel doubles ;

EN CONSÉQUENCE,

**2026-04-121**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le premier versement au groupe Les Rats d'Swompe pour un montant de 4802.50 \$, qui devra être payer par virement bancaire ;

QU'UN deuxième versement soit remis en date du 23 juin prochain pour un montant de ± 4802.50\$, ce qui porte à un montant total à ± 9 605,00 \$ taxes incluses ;

QU'UN montant de 875\$ sera rajouter au montant total pour le remboursement des frais d'hébergement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra aussi fournir un repas chaud pour le souper du 23 juin et que l'équipe inclus 9 membres ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention Comité des loisirs » 02 701 92 990*

## **23. AFFAIRES NOUVELLES**

## **24. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

### **1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINTE-FRANÇOIS**

- a. Procès-verbal du 23 février 2026 ;
- b. Rapport pour les matières résiduelles et commerciales pour le mois de mars 2026 : pour le résidentiel 43,41 tm, pour le commercial 29,38 tm ;
- c. Rapport pour les matières compostables pour le mois de mars 2026 ;

## **MOT DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy et Josée Bussières et messieurs Yanick Allard et Martin Langevin ainsi que monsieur le maire Michel Deraspe font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **PÉRIODE DE QUESTION**

### **25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2026-04-122**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à : 20 : 09

---

*Michel Deraspe*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale/  
greffière/trésorière